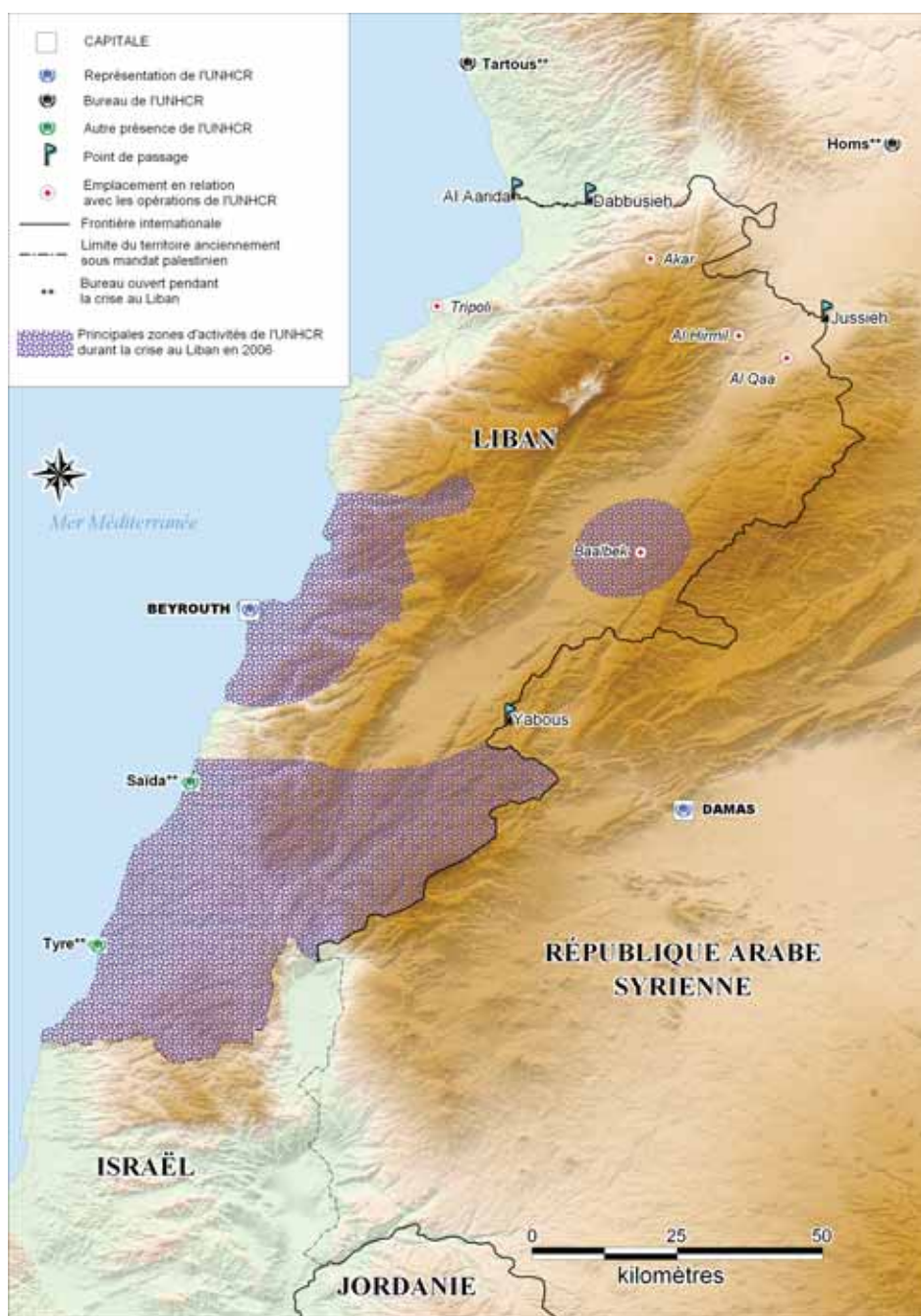


# Situation au Liban

## Faits marquants

- L'UNHCR a offert une protection et une aide d'urgence, y compris dans le secteur des abris, à quelque 750 000 personnes déplacées ou ayant regagné leur localité d'origine au Liban lors du conflit qui a éclaté en juillet 2006 entre Israël et les milices du groupe libanais du Hezbollah. Le Haut Commissariat a mené son action en étroite collaboration avec le Gouvernement du Liban, divers acteurs locaux et d'autres organisations internationales.
- Environ 4 000 individus réfugiés au Liban, dont des Iraquiens, ont bénéficié de l'aide humanitaire prodiguée par l'UNHCR durant l'opération d'urgence.
- L'UNHCR a amélioré sa protection et son assistance au profit d'environ 30 000 déplacés internes et ex-déplacés vulnérables, qui n'avaient pas bénéficié d'une aide et de services élémentaires pendant la phase initiale de l'opération d'urgence.
- En République arabe syrienne, le Haut Commissariat a distribué des articles non alimentaires à plus de 20 000 réfugiés libanais, hébergés dans des structures collectives ou dans des familles d'accueil. Les équipes de l'UNHCR ont également surveillé la frontière et sont intervenues lorsque c'était nécessaire dans les quatre postes frontaliers de sortie du territoire libanais. Les rapatriés ont reçu des colis de secours à la frontière et des services de transport ont été proposés à ceux qui ne pouvaient rentrer par leurs propres moyens.



Le conflit entre les Israéliens et le Hezbollah, qui a éclaté le 12 juillet 2006 a incité l'UNHCR à réorienter ses opérations : se détournant de la protection et de l'assistance aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence, le Haut Commissariat s'est attaché à répondre promptement à une crise humanitaire imprévue, qui évolua rapidement. Au plus fort du conflit, jusqu'à un million de personnes étaient déplacées sur le territoire libanais.

## Environnement opérationnel

En 2006, l'UNHCR a mené ses opérations dans un environnement politique et sécuritaire fragile. L'action entreprise par le Haut Commissariat pour édifier un cadre d'asile plus favorable au Liban s'en est ressentie.

La cessation des hostilités, intervenue le 14 août 2006, a déclenché un mouvement de retour massif, drainant des personnes déplacées au Liban et des réfugiés en provenance de la République arabe syrienne ou de pays plus éloignés. L'UNHCR est apparu comme l'un des principaux acteurs lors de l'effort conjointement déployé par

les institutions des Nations Unies pour venir en aide aux populations de retour. Au Liban comme en République arabe syrienne, l'UNHCR a forgé de nouveaux partenariats avec des organismes gouvernementaux et des ONG pour faciliter son action.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

L'objectif principal de l'UNHCR au Liban et en République arabe syrienne était de garantir la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés. Néanmoins, pendant l'intervention humanitaire, entre juillet et octobre 2006, le Haut Commissariat s'est attaché à protéger et à assister les plus vulnérables des individus déplacés et réfugiés au Liban et en République arabe syrienne ; parmi ceux-ci se trouvaient des réfugiés et des demandeurs d'asile bloqués au Liban par le conflit.

### Protection et solutions

À la fin de l'année, quelque 730 réfugiés et 2 600 demandeurs d'asile étaient inscrits auprès de l'UNHCR à Beyrouth. Plus de 75 pour cent de la population réfugiée et de 90 pour cent des demandeurs d'asile étaient d'origine iraquienne. Les autres groupes de réfugiés étaient formés de Soudanais et de Somaliens. L'UNHCR a délivré des certificats d'enregistrement aux demandeurs d'asile iraquiens et a assuré, lorsque c'était nécessaire, la détermination du statut de réfugié à des fins de réinstallation. Le Haut Commissariat est également intervenu pour tenter d'obtenir l'élargissement des demandeurs d'asile iraquiens placés en détention et pour leur offrir une aide juridique.

En 2006, la réinstallation était toujours la seule solution viable pour remédier durablement à la situation de la plupart des personnes réfugiées au Liban ; quelque 300 réfugiés ont donc été réinstallés au cours de l'année. Le Haut Commissariat a entamé des pourparlers avec les autorités libanaises pour les convaincre de délivrer des permis de séjour aux réfugiés dont la demande de réinstallation n'avait pas été acceptée. Cependant, le déclenchement du conflit en juillet a retardé les activités de réinstallation.

Au sein des Nations Unies, l'UNHCR a été désigné comme le chef de file des secteurs de la protection et de l'hébergement d'urgence, au titre de l'approche sectorielle adoptée pour parer à la situation de déplacement interne au Liban. Les équipes mobiles de l'Organisation ont réalisé des évaluations de besoins rapides dans des centres collectifs abritant environ 150 000 déplacés internes et distribué des articles de secours en fonction des besoins décelés.

Selon les estimations, environ 250 000 Libanais se sont enfuis en République arabe syrienne pendant le conflit.

Quelque 70 000 d'entre eux ont quitté la République pour se rendre dans d'autres pays ; les 180 000 personnes restantes ont été hébergées dans des familles d'accueil ou dans des structures publiques. L'UNHCR est venu en aide à quelque 20 000 réfugiés, demandeurs d'asile et personnes relevant de sa compétence, particulièrement vulnérables, en distribuant des articles de secours dans les centres d'hébergement publics, aux familles d'accueil et aux postes frontaliers. Les équipes de surveillance aux frontières ont été présentes jour et nuit aux quatre postes frontaliers, notamment pendant le mouvement de retour massif, et sont intervenues pour protéger les individus vulnérables lorsque le besoin s'en faisait sentir.

## Activités et assistance

**Abris et infrastructures** : l'Organisation a répondu aux besoins urgents des déplacés internes et des populations qui regagnaient le Liban, ainsi qu'à ceux des Libanais réfugiés en République arabe syrienne. Elle a ainsi distribué plus de 7 000 tentes en toile et de 3 000 tentes légères, ainsi qu'une grande quantité de bâches en plastique.

**Appui opérationnel (aux partenaires)** : l'UNHCR a appuyé ses partenaires pour leur permettre d'exécuter des activités de secours au profit des populations déplacées au Liban.

**Assistance juridique** : l'UNHCR et l'un de ses partenaires opérationnels ont conjointement assuré la surveillance de la zone frontalière.

**Besoins domestiques** : l'UNHCR a répondu aux besoins directs de quelque 150 000 individus vulnérables, déplacés dans le pays ou issus des communautés d'accueil, en fournissant des articles de secours, comme des couvertures, des matelas, des jerrycans, des ustensiles de cuisine, des lanternes et des fourneaux. Le Haut Commissariat a en outre distribué des colis comprenant des vivres, de l'eau, des articles d'hygiène et des serviettes périodiques, des couches, des sous-vêtements, des vêtements et des chaussures.

Après la cessation des hostilités, la distribution d'articles non alimentaires a été étendue au Sud-Liban, avec le concours d'ONG et de représentants des autorités locales. Le bureau extérieur de l'UNHCR à Saïda s'est chargé de subvenir aux besoins d'une cinquantaine de villages et de deux grands centres abritant des déplacés internes, pendant que le bureau extérieur de Tyr dispensait une aide à 68 villages.

**Santé et nutrition** : l'UNHCR a distribué des vivres d'appoint à 500 familles déplacées.

**Service communautaires** : l'appui aux déplacés internes a pris la forme d'un accompagnement psychosocial, dispensé au travers d'une approche communautaire. L'UNHCR a appuyé des activités axées sur les communautés, comme l'organisation de colonies de vacances au profit d'enfants touchés par le conflit au sud du pays et dans la banlieue



UNHCR/A.Brathwaite

A son retour chez elle, dans le village de Ayta-e-Shaab, cette jeune Libanaise ne retrouve que des ruines.

sud de Beyrouth, en fournissant des tentes et des produits non alimentaires. Des denrées alimentaires ont également été achetées et distribuées aux individus les plus vulnérables pendant la première phase de la situation d'urgence.

**Transport et logistique :** en prélevant des équipements et articles de secours dans ses entrepôts régionaux, l'UNHCR a été en mesure d'intervenir et de distribuer l'aide rapidement. Plus de 1 600 tonnes d'articles de secours ont été transportées au Liban et en République arabe syrienne par voie aérienne, maritime ou terrestre. Un certain nombre de donateurs ont aidé l'UNHCR à organiser des ponts aériens à partir des différents centres. Lors du retour massif des déplacés internes et des Libanais réfugiés en République arabe syrienne, le Haut Commissariat a assuré des liaisons par bus entre les grandes villes syriennes et les principales villes de destination au Liban, au profit des réfugiés qui ne pouvaient rentrer par leurs propres moyens.

## Contraintes

L'action menée par l'UNHCR pour édifier un régime de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés a été retardée par le conflit au Liban. Les discussions encourageantes qui avaient été amorcées avec les autorités quant à la possibilité d'interpréter avec plus de clémence (voire d'amender) les lois nationales relatives aux réfugiés n'ont pu se poursuivre et ont été remises à plus tard. Une avancée importante a néanmoins eu lieu le 19 juin 2006

lorsque, à la requête de l'UNHCR, le ministère de la Justice a donné pour instruction aux juges et aux procureurs de ne pas expulser les réfugiés.

Pendant le conflit, l'acheminement et la distribution des articles de secours ont été gravement contrariés par l'insécurité. Damas a servi de centre initial pour les équipements logistiques transportés par route. L'accès par voie terrestre ayant été entravé par les bombardements aériens et par la destruction des routes, l'UNHCR a mis en place des lignes de ravitaillement logistique supplémentaires, par voie aérienne et maritime. Le personnel chargé du transport des équipements et articles de secours, qui opérait déjà dans un environnement sécuritaire instable et imprévisible, a en outre été menacé par les engins non explosés et notamment par les bombes à sous-munitions qui infestaient le territoire. De même, les engins non explosés éparpillés sur les routes et dans des zones résidentielles ont empêchés certains déplacés internes et réfugiés de regagner leur domicile.

## Informations financières

Pour parer à la crise, l'UNHCR a lancé un Appel supplémentaire, d'un montant total de 18,8 millions de dollars E.-U., en juillet 2006 ; ce budget a également été inclus dans l'Appel éclair lancé par les Nations Unies en faveur du Liban. Les donateurs ont répondu avec générosité à cet appel, qui a été intégralement financé.

## Organisation et mise en œuvre

### Gestion

En sus du personnel présent au Liban et en République arabe syrienne avant la crise, l'UNHCR a déployé 74 agents spécialistes des interventions d'urgence dans la région. Le Haut Commissariat a également ouvert des bureaux à Saïda et à Tyr et constitué cinq équipes mobiles de terrain afin d'entrer en contact avec les communautés touchées à Jbeil/Kesrounae, Metn/Beyrouth et Choud/Alley. Ces équipes mobiles sont intervenues de manière rapide dans les zones où les mouvements de retour étaient massifs. En République arabe syrienne, l'UNHCR a ouvert des bureaux supplémentaires à Tartus, Homs et Alep.

### Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de la sécurité générale, son principal interlocuteur au sein du gouvernement libanais. Ses partenaires non gouvernementaux étaient Caritas, le Conseil des églises du Moyen-Orient et la *Chaldean Charity Association*.

Pour parer au déplacement interne, l'UNHCR a contribué au renforcement du mécanisme de coordination des secours d'urgence en travaillant en étroite collaboration avec le Comité supérieur de secours, l'organe de coordination générale du Gouvernement libanais.

En République arabe syrienne, une grande partie de l'assistance a été fournie directement par le Haut Commissariat, en coordination étroite avec le Gouvernement et différents partenaires. Le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, le ministère des Affaires du Croissant-Rouge et le ministère de la Santé figuraient au nombre des interlocuteurs gouvernementaux de l'UNHCR. Le Haut Commissariat a également coopéré étroitement avec les membres de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Le Croissant-Rouge syrien et la Fondation de l'Aga Khan ont aidé l'Organisation à distribuer des articles de secours et à surveiller la frontière.

### Évaluation générale

Le Haut Commissariat a évalué son intervention face à la crise au Liban et en République arabe syrienne, lors de la phase d'urgence comprise entre le mois de juillet et le mois de septembre 2006. Ce travail est à mettre en rapport avec l'engagement de l'UNHCR à faire le bilan de ses opérations d'urgence. L'évaluation visait à tirer les leçons de cette expérience et à répertorier les bonnes pratiques.

Pendant le conflit, près d'un million de personnes ont abandonné leurs foyers, situés au Sud-Liban, dans les faubourgs sud de Beyrouth et dans la vallée de la Bekaa ; la plupart d'entre elles sont rentrées après la conclusion de l'accord de cessation des hostilités, intervenu le 14 août 2006. Ces deux mouvements de population massifs ont eu lieu au cours d'une période de 34 jours, ce qui a mis à rude épreuve la capacité d'intervention de l'UNHCR, mais aussi celle du Gouvernement libanais et des autres acteurs nationaux et internationaux.

Si la réaction de l'UNHCR a été rapide et globalement satisfaisante, la coordination des activités avec l'ensemble des partenaires impliqués a suscité des difficultés particulières. À l'issue de son évaluation, le Haut Commissariat a formulé quelque 29 recommandations pour renforcer sa capacité d'intervention en cas d'urgence.

Partenaires	
Liban	
Partenaires d'exécution	
ONG : <i>Aid Lebanon/Civil Campaign for Relief</i> , Caritas Liban (Centre des migrants), Centre de secours <i>Samidoun/Al-Liqud</i> , <i>Chaldean Charity Association</i> , Conseil danois pour les réfugiés, Conseil des églises du Moyen-Orient.	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : Bureau de la sécurité générale, Comité supérieur de secours, ministère des Affaires sociales.	
ONG : <i>Acted</i> , Action Internationale Contre la Faim, Conseil norvégien pour les réfugiés, <i>Frontiers</i> , INTERSOS, <i>Japanese NGO Consortium</i> , Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, <i>National Aids Programme</i> , Oxfam, Première Urgence, Services de secours catholiques.	
Autres : OCHA, ONU-Habitat, PAM, PNUD, SLAM, UNICEF, UNIFEM, UNRWA.	
Syrie	
Partenaires d'exécution	
ONG : Croissant-Rouge arabe syrien, Fondation de l'Aga Khan.	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : ministère des Affaires du Croissant-Rouge, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, ministère de la Santé.	
Autres : FNUAP, OCHA, OIM, OMS, PAM, PNUD, UNRWA.	

## Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme supplémentaire

Budget final <sup>1</sup>	Revenu issu des contributions <sup>2</sup>	Autres fonds disponibles <sup>3</sup>	Total fonds disponibles	Total des dépenses
17 794 812	17 103 437	(1 736 226)	15 367 210	12 418 733

<sup>1</sup> Le budget n'inclut pas un prélèvement de 7 pour cent, opéré sur les contributions pour couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

<sup>2</sup> Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

<sup>3</sup> Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Budget-programme supplémentaire - Projets de l'année en cours						
	Activités régionales	Chypre	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Siège	Total
Protection, suivi et coordination	0	70 015	38 105	1 031 863	147 912	0	1 287 895
Abris et infrastructures	2 015 684	0	0	0	0	0	2 015 684
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 387 810	0	0	305 128	0	0	1 692 938
Assistance juridique	21 747	0	0	0	0	0	21 747
Besoins domestiques	2 920 746	0	0	411 301	0	0	3 332 047
Santé et nutrition	3 322	0	0	0	0	0	3 322
Services communautaires	39 924	0	0	6 600	0	0	46 524
Transport et logistique	1 284 581	0	0	708 778	0	0	1 993 359
Versements aux partenaires d'exécution	29 155	0	0	402 425	0	0	431 580
Sous-total opérationnel	7 702 969	70 015	38 105	2 866 095	147 912	0	10 825 096
Appui au programme	303 193	0	38 104	1 031 862	147 911	72 567	1 593 637
Total des dépenses	8 006 162	70 015	76 209	3 897 957	295 823	72 567	12 418 733
Annulation sur les dépenses des années précédentes							
Versements aux partenaires d'exécution							
Paievements effectués	29 155	0	0	513 624	0	0	542 779
Rapports reçus	0	0	0	(111 199)	0	0	(111 199)
Solde	29 155	0	0	402 425	0	0	431 580